

<p style="text-align: center;">COMMISSION DES REGLEMENTS PV DE LA REUNION ELECTRONIQUE DU 21/06/22</p>
--

Présents : ANTHONIOZ Patrice, MONIOTTE Michel, ONCLE Christine, SCHOUWEY Sylvie, RENAUD Michel, PRICAZ Robert

CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

Dossier n° 20295865
Départementale 3 Poule B
Montbarrey 1-Champagnole 3
du 12 juin 2022

-Réclamation d'après match de Montbarrey 1 et contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

Considérant que le joueur de Champagnole 3, sanctionné par la commission de discipline d'un match ferme à compter du 30 mai 2022 a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe 3.

La commission,

- Dit le joueur de Champagnole 3 non qualifié pour participer au match
- Donne match perdu par pénalité à Champagnole 3(- 1pt, score 2-0 pour Montbarrey)
- Inflige à Champagnole l'amende réglementaire de 80€ pour participation d'un joueur suspendu
- Inflige au joueur de Champagnole un match de suspension ferme à purger à compter du 18 juillet 2022

Le secrétariat adressera la décision au club de Champagnole par mail recommandé.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Christine ONCLE
Secrétaire de séance

Michel MONIOTTE
Président